Nom, Prénom

Adresse

tel

date

Monsieur le Député,

Comme beaucoup de collègues autour de moi, je suis extrêmement préoccupée par la réforme des retraites que prépare M. Delevoye.

Actuellement, je verse 13 % de mon revenu net à la CARPIMKO, le régime de retraite et de prévoyance obligatoire qui concerne les infirmiers libéraux, les kinésithérapeutes, les orthophonistes, les orthoptistes et les podologues. Si on prend un revenu net médian de 29 799 €, nous sommes à 16,5 % de cotisation . J’ajoute qu’en moyenne, le revenu net d’une infirmière libérale représente la moitié des honoraires encaissés, après avoir réglé les charges du cabinet et les cotisations sociales. Il doit ensuite s’acquitter de l’impôt sur le revenu et des taxes locales.

Le passage à 28 %, incluant même les charges sociales dans l'assiette, balaierait de nombreux cabinets libéraux, alors que l’offre de soins s’avère déjà très insuffisante dans le pays. Mais je ne parle pas seulement des auxiliaires médicaux. Toutes les professions libérales voient arriver cette réforme avec effroi et ressentiment, comme d’ailleurs l’ensemble des travailleurs indépendants.

Les médecins conventionnés avec l’Assurance maladie bénéficient d’un Avantage social vieillesse (ASV) qui contraint la Sécurité sociale à payer une part non négligeable de leur cotisation retraite. C’est leur troisième régime de retraite, à côté du régime de base et du régime complémentaire. Ce système amortirait partiellement le choc de la réforme pour eux. M. Delevoye le leur a d’ailleurs rappelé.

Les auxiliaires médicaux conventionnés ont aussi un ASV, mais d’ampleur nettement plus réduite. La réforme urgente et autoritaire qu’il a subie en 2008 l’a rendu négligeable ; il ne s’agit donc pas d’un amortisseur pour nous. Et même s’il était amélioré, aucune confiance pérenne ne pourrait lui être accordée, après ce qui s’est passé il y a onze ans.

Nous sommes donc aussi démunis que les libéraux non conventionnés, les artisans ou les agriculteurs, face à l’explosion des cotisations qui se profile. Nos honoraires n’étant pas libres, nous n’aurons aucun moyen d’absorber cette hausse sidérante. Par ailleurs, depuis trente-cinq ans, nous avons augmenté notre temps de travail pour compenser le gel de nos lettres-clés. Il n’y aura donc pas de solution de ce côté non plus. Les cas de burn-out se multiplient parmi nous. Nous serons pris en étau.

Sur le fond, je peux comprendre l’esprit de cette réforme qui cherche à promouvoir l’équité et la mobilité professionnelle. Je peux même admettre que le taux de rendement de nos régimes, favorisé par notre démographie, soit considéré comme injuste par les salariés.

Mais l’exercice libéral signifiant « partiellement libre », nous avons toujours eu un taux de cotisation plus bas, assorti d’une protection plus faible que nous acceptions. La plupart d’entre nous ont choisi de mettre en place des solutions d’épargne et de prévoyance, dont chacun pouvait fixer le niveau en fonction de sa tolérance du risque. La réforme en cours anéantira toutes ces solutions, puisque nous ne pourrons plus les financer. Il y aura donc des répercussions sur le bâtiment, la finance et les assurances. Les libéraux seront déresponsabilisés dans un système monolithique, collectif et étatisé. Cette évolution va à l’encontre du cours de l’histoire : nous ne sommes plus en 1945.

J’espère vivement que la Majorité comprendra que les travailleurs indépendants n’ont aucune volonté, ni aucun besoin d’être assimilés aux salariés, ni même les moyens de s’offrir ce luxe. Si nous sommes versés dans le nouveau régime unique, un taux de cotisation plus bas (avec des prestations ajustées en proportion) sera la seule solution qui nous permettra de survivre économiquement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, en l’expression de mes sentiments distingués.